Adhésion des vidangeurs aux chartes départementales : intérêts, retours d'expériences

Parthenay 9 mars 2018

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE

www.fnsa-vanid.org – fnsa@fnsa-vanid.org

Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la maintenance industrielle

fnsa

6 métiers au coeur de la protection de l'environnement

aplica
Association Professionnelle des Laveurs Intérieurs de Citernes Agréés

syncra
Syndicat National des Contrôleurs de Réseaux d'Assainissement
Syndicat affilié à la FNSA





syffa
Syndicat National des Fabricants et Fournisseurs de Matériel d'Assainissement
Syndicat affilié à la FNSA

smi2d
Syndicat de la Maintenance Industrielle et des Déchets Dangereux
Syndicat affilié à la FNSA



synaba
Syndicat National des Bureaux d'études en Assainissement
Syndicat affilié à la FNSA

snea
Syndicat National des Entreprises de Services d'Hygiène et d'Assainissement
Syndicat affilié à la FNSA







Chartes qualités ANC

La démarche et l'objectif :

Du respect de la réglementation à un service de qualité valorisé

Un point de départ : le respect de la règlementation

- Le bordereau de suivi des matières de vidange
 - Modalités en Annexe II arrêté 7 sept 2009
 - Volet remis au centre de traitement **ne mentionne pas les coordonnées du propriétaire ni de l'installation**
 - Signatures (3 volets) et conservation 10 ans

Un point de départ : le respect de la règlementation

- Le Bilan d'activité :
 - Nombre d'installations par communes et quantités totales matières correspondantes
 - Quantités de matières dirigées dans les différentes filières
 - Moyens humains et matériels
 - Attestation responsable filière de traitement (quantité de matière)
 - Avant le 1er avril et à conserver 10 ans
 - *Des modèles disponibles pour les adhérents FNSA*

Le respect de la règlementation

- Un engagement des vidangeurs mais pas que :
 - Bordereaux :
 - Information, quant la règlementation, de l'usager par les Spancs
 - Vérification lors des contrôles de bon fonctionnement de la présence de bordereaux et des informations y figurant
 - Bilan annuel d'activité :
 - Contrôle de la DDT

Intérêt de la charte qualité ANC

- Remontées de terrain de la part des spancs sur les mauvaises pratiques au comité de suivi
- Information des usagers quant à l'agrément
- Remontées des difficultés éventuellement rencontrées par les vidangeurs : dans les bilans d'activité, difficultés de dépotage, …

L'objectif de l'agrément est la traçabilité des matières de vidange, la charte doit être un lieu pour progresser en concertation avec tous les acteurs

Un service de qualité

Etablir un devis détaillé de la prestation et le faire signer par l'usager

Informer l'occupant (et le propriétaire, le cas échéant) des opérations effectuées et des éventuels dysfonctionnements constatés et les consigner dans le carnet d'entretien de l'installation, ou tout autre document remis à l'usager

Informer l'occupant (et le propriétaire, le cas échéant) de l'état de fonctionnement apparent de son ouvrage en lui fournissant un bon écrit

Un service de qualité

Lors de la réalisation d'une vidange, remettre en eau l'installation ou informer le propriétaire par écrit, en amont de la vidange, de la nécessité de la remettre en eau

Obligation de conseil de l'entreprise vis-à-vis du particulier

Présenter une facture indiquant précisément les différents taux de TVA ainsi que le prix du dépotage et/ou du traitement.

Un service de qualité

Disposer d'un personnel formé aux règles de l'art liées à l'entretien des (nombreux) dispositifs d'ANC ainsi qu'à l'hygiène et la sécurité

Organiser l'accès à la connaissance et en suivre les évolutions

Respecter la norme NF P16-008 sur l'entretien

Un service de qualité : intérêt de la charte

Identification et prise en compte des enjeux de chacun

- Contraintes d'accès à l'entretien lors de la prescription du bureau d'étude
- Information de l'usager sur l'entretien par le bureau d'étude et le SPANC
- Echanges avec les DDT sur les modalités de contrôle

Valorisation des professionnels de qualité par la diffusion de la liste des entreprises chartées

Merci de votre attention

Pour tout complément
Léon TABOGA

FNSA
Tél : 01 48 06 98 45

www.fnsa-vanid.org

@FNSA_VANID